

## ATTESTATION DE FORMATION DECOUVERTE DU MILIEU

Elle s'adresse aux plongeurs **débutants ou non** désirant découvrir le milieu subaquatique et à **pour objectif la découverte et la sensibilisation à l'observation et à la protection de la vie subaquatiques.**

### Programme :

**La théorie (3 heures)** s'articule autour de 5 axes :- expliquer la notion d'écosystème et de biotopes.

- Connaître les formes de vie (végétal, animal).
- Comment et où regarder.
- Avoir un comportement respectueux envers.  
l'environnement subaquatique.
- Chercher dans la documentation.

**La pratique** s'organise autour de plongées, de randonnées.....

L'encadrement sera composé au minimum d'un initiateur fédéral (IFBS) l'encadrement en milieu naturel est conforme à la réglementation en vigueur.

A l'issue de cette formation organisé par le club et le COREG environnement et biologie il sera délivré une attestation. Il faut bien entendu être licencié à la FFESSM et avoir un certificat médical de non- contrindication à la plongée de moins d'1 an.

# BREVET DU PLONGEUR BIO NIVEAU 1

L'objectif de cette formation est de **sensibiliser** le plongeur à l'approche du milieu marin **par l'observation et la protection, d'acquérir des notions sur les lieux de vie et leurs principaux habitants, de savoir les observer et les situer dans les grands groupes. Lors d'une plongée d'observation rechercher les animaux à partir d'indices et savoir utiliser la documentation écrite. Cette formation est accessible aux plongeurs de N2 licenciés à la FFESSM et en possession d'un certificat médical de non contre-indication à la plongée.**

## Programme :

**La théorie** (durée minimum 16H00) : elle s'articule autour de deux axes :

- 1) L'organisation générale de la vie subaquatique.** - Classification simplifiée
  - Les milieux.
  - Les rapports des êtres vivants entre eux et avec le milieu.
  - Sensibilisation à la protection de de l'environnement subaquatique.
  - Accès aux sources d'informations.
- 2) La vie fédérale.** - Connaître la fédération.
  - Présentation de la commission biologie.
  - Connaître les brevets et les cursus.
  - Etre informé des documents de la Commission Nationale.

**La pratique** (au moins 4 plongées d'observation) est orientée sur les plongées d'observation.

- 1) Respect du milieu et comportement dans et hors de l'eau.** - Réglementation.
  - Comportement responsable en plongée (équilibre, palmage...).
  - Hors de l'eau ; ne rien jeter.
- 2) Education du regard.** – Apprendre à observer et à décrire.

## BREVET DE PLONGEUR BIO NIVEAU 2

La formation a pour but d'approfondir **la connaissance des grands groupes et des rapports des êtres vivants entre eux et avec leurs milieux et de connaître les techniques élémentaires de laboratoire.**

Ce diplôme est réservé aux licenciés FFESSM **titulaires du brevet bio N1** en possession d'un certificat de non contre-indication à la plongée.

### Programme :

**La théorie :** ( 25 heures minimum) - Approfondissement des connaissances.

- - Les embranchements.
- - le rapport des êtres vivants entre eux et avec le milieu.

Approche des techniques de laboratoire.

**La pratique :** (au moins 4 plongées) – Apprendre à montrer à l'autre.

# LE BREVET D'INITIATEUR FEDERAL DE BIOLOGIE SUBAQUATIQUE.

*Premier niveau d'encadrement de biologie subaquatique.*

**Objectif de la formation :** - Connaissance des techniques élémentaires de laboratoire.

- Initiation à l'enseignement de la discipline.
- présentation orale d'un exposé à un public préparant le N1 BIO.
- La formation comprend obligatoirement des plongées BIO avec

mise en situation d'encadrement des débutants BIO et des cours théoriques.

**L'évaluation :** se fait sur 2 modules

**Module 1 :** Connaissance des grands groupes d'animaux et de végétaux et des rapports des êtres vivants entre eux et avec leur milieu.

**Ce module est celui de la formation BIO N2 il est donc dispensé aux titulaires du brevet BIO N2.**

**Module 2 :** il est composé de 7 compétences et dure 16 heures minimum.

- Encadrement Bio de palanquées.
- Préparation et présentation d'un exposé.
- Utilisation du matériel de laboratoire.
- Utilisation des moyens de communication.
- Réglementation (organisation et fonctionnement de la commission).
- Savoir évaluer un plongeur BIO N1
- Organisation d'une formation de plongeur BIO N1.

**Respecter la chronologie des modules !**

Ce brevet est en contrôle continu ou ponctuel, il est organisé au niveau régional ou national et doit être encadré par un MF1 BIO et l'encadrement technique doit être conforme à la réglementation en vigueur. Il faut bien entendu être licencié FFESSM et en possession du certificat de non contre-indication à la plongée.

**Les prérogatives :** - Initiation à la connaissance du milieu subaquatique dans les clubs, CODEP, COREG.

- Organisation et encadrement de stages de plongeurs BIO N1.
- Participation au jury de plongeurs BIO N1 et la formation du plongeur BIO N2.